



AR Prefecture

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2024

Délibération N°1

Syndicat Mixte du C.E.C.
« Les Campelières »
MOUGINS

Comité Syndical
Séance 23 janvier 2024 à 13h30

Le 23 janvier à 13h30 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, sous la présidence de **Monsieur Richard GALY**

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Madame Fleur Frison ROCHE, M. Didier CARRETERO, M. Jacques NESA.

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par M Richard GALY.

Prendait part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, Isabelle LUCAS responsable finance du SMCEC, Isabelle RASETTO responsable RH SMCEC.

Question 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2024

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

PREAMBULE

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité Syndical.

Outre ce changement juridique, le Rapport d'Orientation Budgétaire a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme l'évolution du personnel ou les dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL

La programmation du budget 2024 intervient dans un contexte financier défavorable et incertain.

D'une part, l'objectif de réduction du déficit de la dette publique a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'Etat, et donc une difficulté croissante pour nos financeurs que sont la CA Cannes Pays de Lérins et le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

La dotation globale de fonctionnement a été plus que divisée par deux en 10 ans. La ponction pourrait être quelque peu atténuée en 2024 compte tenu d'un abondement exceptionnel par l'État de l'enveloppe pour l'ensemble des collectivités.

D'autre part, le maintien de l'inflation pèse sur les coûts de fonctionnement du syndicat mixte.

Depuis 2021, les dépenses d'énergie ont pratiquement doublé, passant à près de 200.000 euros sur l'exercice 2023, année record.

Les revalorisations successives des salaires des agents publics décidées par l'État pour contrer la perte de pouvoir d'achat, dont la révision de 1,5% du point d'indice appliquée depuis juillet dernier a également eu

des répercussions sur le budget global du SMCEC, après la première hausse de 3,5% enregistrée en juillet 2022.

La masse salariale représente ainsi plus des deux-tiers de nos dépenses courantes.

La politique de remontée de taux d'intérêt renchérit également le coût du financement de nos investissements à venir.

006-250600962-20240123-1_DELIB-DE

Publié le 24/01/2024

Dans ce contexte financier, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières s'efforcera de tenir ses objectifs de rigueur dans sa gestion financière et budgétaire quotidienne.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DU CONTEXTE LOCAL

Les recettes du syndicat proviennent de la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et des recettes provenant des activités de notre structure (sport, culture, piscine, ...). Pour l'exercice 2023, les recettes ont été encourageantes, mais demeurent inférieures aux années « pré-Covid », dans un cadre d'incertitude et d'inflation, et de pouvoir d'achat des ménages en nette diminution. Il manque ainsi près de 50.000 euros de recettes, par rapport aux années 2018 et 2019, avant la crise sanitaire. C'est dans ce contexte très particulier et empreint d'incertitude, que le syndicat mixte des Campelières a su réduire ses dépenses d'autant pour son équilibre budgétaire. C'est cette même adaptation que nous devons prévoir pour bâtir le budget 2024.

ORIENTATIONS 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

1- La masse salariale : une maîtrise totale depuis 15 ans

Le syndicat mixte compte à ce jour 18 titulaires, 13 CDD + 2 CDI. Le coût de la masse salariale a baissé depuis 2018, mais l'année 2024 devrait subir une certaine hausse (tuilage sur le poste des finances dans le cadre de départ à la retraite notamment, revalorisation de certains agents, ...).

Dès le mois de janvier 2024, l'ensemble des agents verront leur indice majoré de 5 points, ce qui représente une nouvelle dépense pour la collectivité.

Néanmoins, les charges de personnel malgré une augmentation en 2023, restent bien inférieures au budget alloué en 2018 ou 2019.

2- Les charges courantes : les évolutions les plus marquées

Les dépenses de fluides ont malheureusement explosé en 2023 avec près de 200.000 euros, notamment liées à l'augmentation du prix de l'électricité et dans une moindre mesure du gaz. En 2024, avec la signature d'un nouveau marché de fourniture et d'approvisionnement, les dépenses devraient de nouveau baisser. Nous devons une nouvelle fois porter une attention particulière sur ces dépenses, en mobilisant tous les acteurs autour de cette problématique (agents, chefs de service, prestataires du syndicat, exploitants,...).

Une veille sera notamment portée sur les deux équipements les plus énergivores que sont la piscine et le gymnase, tout en garantissant le meilleur service pour les usagers.

Les travaux en régie sont une nouvelle fois à privilégier, à travers l'équipe technique, qui bien que réduite, intervient au quotidien pour la maintenance du patrimoine immobilier, en complément des prestataires de service œuvrant auprès de notre structure.

Les contrats d'assurance, renégociés depuis deux ans et ajustés à la taille de l'établissement public, permettent de maîtriser les coûts tout en assurant un service de qualité.

Enfin, les dépenses en prestations de service correspondent pour partie à certains agents travaillant pour le syndicat mixte en qualité d'autoentrepreneurs, mais n'ont eu qu'un faible impact malgré l'inflation. Nous devons néanmoins nous attacher à analyser les situations au cas par cas, certaines personnes travaillant dans la structure depuis de très nombreuses années.

006-250600962-20240123-1_DELIB-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Publié le 24/01/2024

1- Contribution des collectivités : maintien des demandes auprès des collectivités sur l'exercice 2024

Les collectivités membres ne seront pas davantage sollicitées au titre de l'exercice budgétaire 2024 ; la base retenue pour l'année sera donc de 1.422.400 euros, avec une répartition de 25% pour le Conseil départemental des Alpes-Maritimes et de 75% pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

2- Produits des services : un retour progressif aux recettes « pré-covid »

Malgré les fermetures successives liées à la crise sanitaire, les recettes sont à nouveau en nette augmentation, avec près de 375.000 euros générés lors du dernier exercice ; au vu de la qualité des différents enseignements et de la diversité de l'offre globale (exemple de l'achat des aqua bike en 2023 et développement de l'activité aqua fitness), nous pouvons espérer repartir sur une base de près de 400.000 euros de recettes en 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

1- Travaux : des études dès 2024 pour la coupole de la piscine

Les importants travaux liés au fonctionnement quotidien de nos activités sont bien évidemment achevés (piscine, gymnase, vestiaires, salles annexes,...).

Après une interruption de notre phase de travaux durant les années COVID, nous avons repris les investissements liés au fonctionnement de la piscine intercommunale, avec notamment la reprise des cuves « filtre à sable » fin 2023. Nous démarrons en 2024 l'étude de faisabilité pour le changement de l'ensemble des tuiles de la coupole, en poursuivant le double objectif de réduction des coûts de l'énergie tout en mettant en œuvre une politique de recherche de subventions et partenariats divers.

2- Remboursement de l'emprunt piscine : les dernières années...

Il reste désormais 4 années pour le remboursement de l'emprunt contracté en 2011, dans le cadre des travaux liés à la rénovation de la piscine des Campelières.

Une étude financière permettra peut-être, dès 2025, d'envisager un nouvel emprunt pour les travaux restant à réaliser (coupole de la piscine), en englobant les 240.000 euros restant à charge de 2025 à 2027.

3- Acquisitions : des investissements contrôlés année après année

Une somme de 40.000 euros d'achat de matériel peut être envisagée au titre de l'année 2024, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif, informatique et technique notamment.

Ce montant, est le fruit d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par les services durant de très nombreuses années.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

1- Le montant des investissements réalisés en 2023, permet la récupération d'environ

14.600 € de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 4.100 € pour les travaux sur les bâtiments.

2- Le syndicat mixte n'ayant que de très faibles recettes d'investissement, il conviendra de basculer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, permettant ainsi la réalisation des travaux envisagés sur l'exercice comptable.

006-250600962-20240123-1_DELIB-DE

Recu le 24/01/2024

Publié le 24/01/2024

Le budget 2024 reposera une nouvelle fois sur une gestion très rigoureuse des finances publiques, permettant de poursuivre une politique d'investissement responsable dans le but d'offrir des services adaptés et de qualité aux cannetans, mouginois, et plus largement au public fréquentant nos équipements.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2024 s'inscriront dans la stricte continuité des budgets précédents :

- ne pas augmenter les participations auprès du département et de la communauté d'agglomération,
- poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- continuer à investir pour moderniser notre patrimoine bâti,
- réfléchir à une dynamisation de nos recettes, en proposant des activités attractives.

La saine gestion financière de notre établissement public, la poursuite quotidienne des efforts de l'ensemble des services, doivent permettre d'envisager l'année 2024 une nouvelle fois avec sérénité.

Enfin, compte tenu du double objet de ce syndicat, lorsqu'il y aura des opérations patrimoniales dans le cadre de la reconstruction du collège, elles seront retracées dans un budget annexe qu'il sera nécessaire de présenter.

Le conseil syndical prend acte du débat sur les bases de ce rapport, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à MOUGINS, le 24/01/2024

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

**Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.**



Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le 24/01/2024